



## **ARRÊTÉ**

**autorisant au titre de 2023  
l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'agent(e)s  
d'exploitation principaux(ales) des travaux publics de l'État, Branche «routes - bases  
aériennes » organisés par la Direction Interdépartementale des Routes Nord**

**Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Préfet du Nord, Préfet de la Région Hauts-de-France,**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

**Vu** le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

**Vu** l'arrêté du 30 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement d'agent(e)s d'exploitation principaux(ales) des travaux publics de l'État, Branche «routes - bases aériennes »,

**Vu** le décret n° 2018-1148 du 14 décembre 2018 modifiant le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

**Vu** l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à M. DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord,

Sur proposition du directeur interdépartemental des routes du Nord,

## **ARRÊTE**

**Article 1** : Un concours externe et un concours interne pour le recrutement d'agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État sont ouverts au titre de l'année 2023 à la Direction Interdépartementale des Routes Nord.

**Article 2** : Le nombre de places offertes au concours externe d'agent(e) d'exploitation principal(e) est fixé à 25  
Le nombre de places offertes au concours interne d'agent(e) d'exploitation principal(e) est fixé à 20.

**Article 3** : Le calendrier du recrutement est le suivant :

- Date limite d'inscription : le 21 avril 2023
- Date des épreuves écrites : le 11 mai 2023
- Date des épreuves d'admission : à partir du 12 juin 2023

**Article 4** : La composition du jury des concours externe et interne d'Agent(e) d'Exploitation Principal(e) des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » est fixée comme suit :

Présidente :

Mme DUBREUX Marie

Secrétaire générale

Ingénieure Divisionnaire des Travaux Publics de l'État

Vice-Président :

M. DESCAMPS Jérôme

Directeur adjoint Exploitation

Ingénieur des Travaux Publics de l'État hors classe

Membres :

M. BETRANCOURT Guillaume

Responsable du Bureau de Pilotage de l'AGR Ouest

Ingénieur des Travaux Publics de l'État

M. LAGIER Yannick

Chef du CEI de Steenvoorde

Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable

M. MALARA Giuseppe

Chef du district de Reims-Ardennes

Ingénieur des Travaux Publics de l'État

Mme WITKOWSKI Elisabeth

Adjointe au chef du district de Laon

Technicienne Supérieure en Chef du Développement Durable

M. BALAWAJDER Bruno

Chef du CEI de Dourges

Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable

M. BRISSEZ Gérald

Chef du CEI d'Arras

Technicien Supérieur Principal du Développement Durable

**Article 2** : Le jury s'adjoit les personnes suivantes pour la conception des sujets et la correction des copies.

**Epreuve de français** :

Mme LEPEZ Mandy

Adjointe au Responsable de la cellule Gestion Finances Marchés

Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable

M. BOCQUILLON Laurent                      Responsable de la cellule Prévention, hygiène et sécurité  
Secrétaire d'Administration et de Contrôle de classe exceptionnelle du  
Développement Durable

**Epreuve d'arithmétiques :**

M. COURBON Thomas                      Chef du Service des Politiques et Techniques  
Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État

M. LHEUREUX Thomas                      Responsable du CIGT de LILLE  
Ingénieur des Travaux Publics de l'État

**Epreuve de questionnaire à choix multiples portant sur les règles du Code de la Route :**

M. GASKA Didier                      Délégué à l'Éducation Routière  
Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas de Calais

Le jury s'adjoit les personnes suivantes pour la conception et l'évaluation des épreuves pratiques :

M. ROBERT Stéphane                      Conseiller de prévention – cellule Prévention, Hygiène et sécurité  
Technicien Supérieur Principal du Développement Durable

M. PARMENTIER Frédéric                      Chef du CEI de Reims  
Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable

M. COMINOTTO Silvio                      Adjoint au chef du CEI de Douges  
Technicien Supérieur Principal du Développement Durable

M. HENNERON Stéphane                      Responsable travaux au district Amiens-Valenciennes  
Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable

**Article 7 :** L'organisation matérielle du concours est confiée à la Directrice du Centre de Valorisation des Ressources Humaines d'Arras.

**Article 8 :** Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le                      10 MARS 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord,

  
Xavier DELEBARRE